



Ordonnances bizonnes : tout prescrire en ALD ?

L'affaire CPAM 94 vs Dr Didier POUPARDIN

Le directeur de la CPAM du Val de Marne entendait faire respecter la loi concernant la prescription des médicaments sur des ordonnances bi-zones pour les malades en affection longue durée, distinguant de la sorte les médicaments en rapport avec l'affection de longue durée qui seront remboursés à 100%, de ceux qui n'ont pas de rapport avec la maladie et qui seront remboursés aux taux habituels.

Notre camarade, Didier POUPARDIN¹ ayant une conception holistique de la médecine générale, avait fait un autre choix éthique et décidait de permettre l'accès aux médicaments pour ses patients issus des milieux populaires, en considérant qu'il soignait des personnes et pas seulement une maladie, et donc ne respectait pas la procédure de l'ordonnancier bi-zones.

La loi étant sourde à cette conception de la médecine générale, le juge l'avait appliquée sans trop de nuances quant au mode d'exercice de la médecine défendu par le docteur Poupardin et l'avait condamné à verser une amende à la CPAM du 94. Mais cela n'obligeait pas le directeur de la caisse à faire preuve d'un zèle excessif – en ne respectant pas les délais pour le versement de ladite amende – et d'envoyer prestement un huissier au domicile du docteur « fautif ».

Le SMG a soutenu en 2013 le Dr POUPARDIN

Danièle Poupardin² contribua fortement à l'animation de la campagne nationale de soutien à Didier Poupardin lorsqu'en 2013 celui-ci fut condamné par la Sécurité sociale à verser plus de 2 500 euros, somme que les patients auraient dû payer, selon la Sécurité sociale, parce qu'elle correspondait à des médicaments non pris en charge à 100%. Entre mars 2007 et avril 2008, il avait refusé de « couper en deux » cinquante et un de ses patients atteints d'affection longue durée (ALD), c'est-à-dire d'entrer dans la logique gestionnaire des ordonnances « bizonnes ». Celle-ci consistait à dissocier sur la feuille de remboursement des soins, les médicaments remboursés intégralement parce que liés à l'affection prise en charge à 100% et ceux supposés par la Sécurité sociale ne pas être liés à cette pathologie. Elle participa à la constitution d'un large mouvement de soutien qui a organisé plusieurs manifestations devant le Palais de Justice et le siège de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Val-de-Marne à Créteil. Une caisse de solidarité a recueilli plus de 3 000 euros qui permirent de payer la CPAM et les divers frais d'avocat et de courriers.

Prescrire en ALD, un acte politique

Parce que nous nous inscrivons dans le champs du politique et du social, le SMG défendra partout et toujours les soignant.es qui comme le Didier POUPARDIN se retrouveront devant les tribunaux face aux Caisses ou aux Ordres professionnels.

A nous de faire changer la loi, pour qu'il n'y ait plus d'ordonnancier bizona, ni d'ALD. Promouvons une prise en charge à 100 % des soins, pour une Assurance Maladie Obligatoire Universelle Remboursant à 100 %³!

1 <https://maitron.fr/spip.php?article236709>

2 <https://maitron.fr/spip.php?article236544>

3 <https://syndicat-smg.fr/manifeste-pour-promouvoir-une-assurance-maladie-obligatoire-universelle>